REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 16 mars 2021

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département du territoire

Des ambitions à la hauteur des défis de notre temps: le département du territoire tire son bilan de mi-législature

Le département du territoire (DT) publie ce jour son bilan de mi-législature 2018-2023. Dans un contexte d'urgence climatique décrétée par le Conseil d'Etat, le DT a posé les bases solides d'une transition écologique pour les politiques publiques qui le concernent. Dès ce soir et jusqu'au 21 mars, la population est invitée à poser des questions sur les thématiques du DT directement à M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat, via les pages Facebook du DT ou par courriel.

Le DT a présenté au Conseil d'Etat le plan directeur de l'énergie (PDE), qui traduit les orientations de la politique énergétique cantonale pour répondre à l'objectif de -60% de CO2 en 2030 et de neutralité carbone en 2050. La rénovation du parc immobilier représente un facteur majeur de réussite. Le DT mène ainsi une politique engageante de soutien financier et ce sont plus de 70 millions de francs de subventions qui ont été alloués aux propriétaires immobiliers depuis le début de la législature. Grâce à trois contrats de prestations, la thématique de l'alimentation a également été placée au cœur des préoccupations en améliorant la production agricole, la promotion des produits et leur consommation. Dans cet esprit, l'association MA-Terre a vu le jour pour développer l'intérêt pour une consommation alimentaire durable, issue de la production locale, pour le bien-être de la population et de son territoire. En matière de lutte contre les micropolluants, des plans de réduction des risques et des émissions à la source sont actuellement menés. Dans le même esprit, la biodiversité peut maintenant compter sur un plan d'actions porté par l'ensemble des acteurs.

Par ailleurs, la Confédération a approuvé la première mise à jour du plan directeur cantonal 2030 (PDCn), qui confirme les orientations poursuivies par le canton en matière d'aménagement durable. Cette première mise à jour garantit la résilience de notre territoire face au changement climatique en privilégiant la ville compacte, en réduisant l'emprise des projets en zone agricole et en renforçant la souveraineté alimentaire. Défendue par le Conseil d'Etat, cette vision est aujourd'hui reconnue comme la réponse pour un développement territorial préservant la biodiversité avec des projets urbains à faible empreinte carbone. Ce cercle vertueux se retrouve à chaque échelle, avec des succès grandissants pour les actions menées par le programme Nature en ville, qui répertorie quelque 360'000 m2 de biodiversité locale ou pour les projets promus depuis vingt ans par le concours du développement durable.

En matière de construction, une subvention à l'investissement en faveur de la Ville de Genève à hauteur de 4,6 millions de francs a été accordée, ouvrant la voie à nouveau musée en faveur de l'archéologie. Ce dernier mettra en valeur les extraordinaires fouilles de Saint-Antoine. A l'inverse, des chantiers de longue haleine ont pris fin, offrant à la population de nouveaux espaces publics de détente et de rencontre. C'est le cas de la plage publique des

Eaux-Vives et des places et esplanades autour des gares du Léman Express. Le long de son tracé et ailleurs dans le canton, la population a pu bénéficier de nouveaux logements. Elle peut désormais compter sur une nouvelle répartition équilibrée des catégories de logements qui assure à chaque famille de pouvoir trouver un logement adapté à ses besoins et à son porte-monnaie. Le projet Praille Acacias Vernets est entré lui aussi dans une phase de concrétisation, avec la délivrance des autorisations de construire du quartier des Vernets et l'adoption du plan localisé de quartier de l'Etoile. Enfin, les mesures de protection en faveur du patrimoine bâti ont été soutenues avec pas moins vingt-quatre décisions entre 2019 et 2020, la plus emblématique étant le classement historique du cinéma Plaza. Toutes n'auront pas eu une fin aussi heureuse, à l'instar des immeubles situés à la rue de l'Avenir aux Eaux-Vives et de la chapelle du Centenaire à Carouge, qui n'ont pas été retenus par la Cours de justice.

Tous ces jalons d'étape seront encore renforcés ces prochains mois avec l'aboutissement de pièces maîtresses du programme de législature telles que la nouvelle politique de gestion des déchets, le plan climat cantonal renforcé, le lancement des travaux de révision du PDCn et du nouveau programme d'agglomération, la stratégie d'arborisation et la poursuite de la numérisation des prestations.

Elaborée en début de législature et publiée en janvier 2019, la feuille de route 2018-2023 du DT comprend cinquante-deux mesures réparties en quatre chapitres thématiques. En plus d'être destiné à fédérer les collaboratrices et collaborateurs du DT autour d'une vision commune, ce document concerne tant les acteurs publics et professionnels que toute personne curieuse des politiques publiques et projets en lien avec le territoire.

Dès aujourd'hui et jusqu'au dimanche 21 mars, la population est invitée à poser ses questions en lien avec ce bilan à M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat, via les réseaux sociaux GE_Environnement, GE_Patrimoine, GE_Nouveaux Quartiers ou par courriel, à l'adresse dt.information@etat.ge.ch.

- **Bilan 2021 Feuille de route DT 2018-2023**

Pour toute information complémentaire: Mme Pauline de Salis-Soglio, secrétaire générale adjointe, DT, T. 076 304 20 66, pauline.desalis@etat.ge.ch.